

Point d'indice Fonction publique

27 octobre 2019



Montants en vigueur du point d'indice Fonction publique servant à calculer la rémunération de base des fonctionnaires

La valeur mensuelle du point d'indice majoré correspond actuellement (chiffre en vigueur depuis le 1er février 2017) : 4,6860 (valeur annuelle du traitement indice 100= 5 623,23 €).

Pour 2018 et 2019 : Gel du point d'indice par le gouvernement.

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Les chiffres clefs](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Point-d-indice-Fonction-publique>